



**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**

Le Maire de la Commune de MARZAN,

Vu la loi n° 82-213 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la Police de la circulation routière,

Vu la demande présentée par M. LANDOIS Alexis de la Société VEF-65E-56 MUZILLAC en vue de tranchées-fonçage pour un réseau aérien ou souterrains ou branchement eaux usées

**ARRETE**

Article 1 : La circulation et le stationnement de véhicules autres que les véhicules de secours et de lutte contre l'incendie seront interdits à partir du 18 septembre 2023 le temps des travaux :

VC 5 rue des Moulins entre la VC 261 et la VC 32.

Article 2 : Pendant cette période, la circulation concernant cette portion de la voie communale n° 5 sera déviée par la RD 765 et la RD 148 puis la RD 774, la VC 261.

Les véhicules venant de la RD 765 pourront faire demi-tour à la VC 32.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 4 : M. le Maire de MARZAN, l'agence Technique Départementale de Questembert, M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de NIVILLAC, la Société VEF-65E-56 MUZILLAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché à la Mairie de MARZAN ainsi qu'à chaque extrémité de la déviation.

MARZAN, le 26 septembre 2023

Le Maire,  
Denis LE RALLE.





DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Département :  
MORBIHAN

Commune :  
MARZAN

Section : ZI  
Feuille : 000 ZI 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 26/09/2023  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
PLOERMEL  
Pôle de topographie et de gestion cadastrale 23  
rue du 8 mai 1945 56802  
56802 PLOERMEL Cédex  
tél. 02 97 01 50 66 -fax  
ptgc.morbihan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes  
publics

